

# Réseau N°78

MODERNISEZ ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

## Généralisation de la DSN Un succès collectif au rendez-vous



### La une

À ce jour, moins de 6 500 entreprises privées sur 2 millions manquent à l'appel DSN, soit un taux de 0,4 %... C'est une vraie réussite, surtout si l'on se remémore les débuts de ce grand projet évoqué alors comme une belle idée, mais irréalisable !

C'est un succès collectif. Le GIP-MDS, en charge de la coordination, n'a pas ménagé ses efforts et il a pu compter sur les équipes de IACOSS et de la CNAV pour construire un système industriel performant. Les éditeurs de logiciels ont répondu présents. Les entreprises et les experts-comptables se sont appropriés cette nouvelle logique numérique.

Les organismes de protection sociale ont mis au diapason leurs procédures et systèmes. Quatre ans après la première étape significative du recouvrement en 2015, le prélèvement à la source, désormais salué comme un projet exemplaire, a pu s'appuyer sur ce patrimoine.

L'ADN de la transformation doit maintenant irriguer la Fonction Publique pour rejoindre le privé dans ce fonctionnement. Gageons que l'Etat sera au rendez-vous !

**Élisabeth Humbert-Bottin,**  
Directeur Général du GIP-MDS



### édito

Le GIP-MDS gère pour le compte de la sphère sociale trois biens communs à forte valeur ajoutée : net-entreprises, la DSN et PASRAU.

Le portail **net-entreprises.fr**, né il y a 19 ans, a su évoluer avec la montée en charge de la digitalisation. Il porte aujourd'hui un ensemble d'offres technologiques mutualisées au service de la simplification pour les entreprises et de la performance pour les organismes.

La **DSN** est une pleine réussite numérique. En 5 ans, elle a permis de passer d'un système juxtaposant des silos à un modèle de message universel transmis via les logiciels de paie. Ce qui annonce de larges simplifications, pour les années à venir, puisque plus de 20 déclarations restent encore à supprimer sur ces fondements.

Et **PASRAU**, construit sur le même modèle de normalisation que la DSN, a pu, en un temps record, appuyer la mise en place du prélèvement à la source pour la Fonction Publique et pour les organismes versant des revenus autres.

Un triptyque, véritable patrimoine pour la sphère sociale, sur lequel les projets de simplification de demain pourront s'appuyer avec succès.

**Éric Hayat,**  
Président du GIP-MDS

# La DSN : une réussite collective, un succès partagé

**La DSN a représenté un défi commun, impliquant nombre d'acteurs aux enjeux différents. La généralisation de ce projet d'ampleur est aujourd'hui un succès collectif.**

## Jérôme Joie

Directeur des Études au GIP-MDS

« Le premier défi de la DSN portait sur notre capacité à proposer une déclaration unique, mutualisant en un seul flux tous les éléments permettant aux organismes d'exercer leurs missions. Ce défi, qui représentait un vrai challenge, a été relevé en procédant à un long travail de normalisation des données, pour permettre à tous les organismes et aux entreprises de parler un langage commun. Le dispositif a été éprouvé « grandeur nature » dès 2017, lors de sa généralisation à l'ensemble du secteur privé, nous permettant ainsi de le faire évoluer et de contribuer à la mise en place de projets stratégiques comme le prélèvement à la source. Au-delà du travail de normalisation et de consolidation, la DSN doit également son succès à sa coconstruction, qui a impliqué dès le départ tous les acteurs concernés par le projet ; et aussi parce que nous avons su respecter les grands principes fondateurs de la DSN, tout au long de son évolution. »

## Guillaume Cosneau

Direction de la Transformation Digitale  
au GIP-MDS - Déploiement DSN

« La DSN fut un projet de longue haleine. La clé de son succès repose, en partie, sur sa mise en place par étapes. Les trois grandes phases de déploiement, entre 2013 et 2017, ont permis aux déclarants de rentrer progressivement dans le dispositif, et de s'approprier les différentes procédures de la DSN. Elle doit également sa réussite au travail collectif mené avec les éditeurs de logiciels de paie et les Organismes de Protection Sociale, qui ont sensibilisé et accompagné les entreprises tout au long de leur entrée dans le dispositif. Grâce à cette collaboration étroite, nous avons atteint nos objectifs, en adoptant des règles de gestion communes, tout en parlant le même langage. Avec un mot d'ordre : la qualité des données. Aujourd'hui, la DSN est une réussite car elle véhicule des données de qualité, pouvant être exploitées de manière conforme par les organismes, pour garantir les droits des salariés. Elle est devenue le socle de référence à d'autres projets de simplification. »

## Jony Da Silva

Direction des études, Responsable du  
service Expertise DSN  
au GIP-MDS

« Le rôle de l'équipe Expertise est de garantir la cohérence d'ensemble du système d'information DSN. Quand il a fallu concevoir la norme DSN, notre plus grand défi a été de créer un modèle commun à toutes les parties prenantes, en tenant compte de leurs problématiques métiers, sans pour autant être le recueil de leurs différentes réglementations. Le véritable défi a été la conjugaison de cette rationalisation avec le respect des principes DSN par l'ensemble des parties. Au final, le déploiement de ce projet a permis d'aboutir à un déclaratif qui est le reflet de la paie. La DSN n'a pas fini d'évoluer, mais le GIP-MDS a d'ores et déjà prouvé qu'il était en capacité de mener des projets complexes, en y associant l'ensemble des acteurs concernés. »





## **Damien Landelle**

**Sous-directeur de la Gestion  
des comptes à l'Acoss**

« La DSN a entraîné des modifications importantes pour le recouvrement : une périodicité déclarative systématiquement mensuelle, une mécanique de régularisation qui se fait désormais au mois le mois, et une utilisation des données individuelles à des fins de fiabilisation et de calcul des effectifs. Nous avons publié, dès 2015, un guide pour aider les entreprises à déclarer leurs cotisations en DSN, et avons, en interne également, accompagné ces changements. Au final, la montée en charge s'est bien déroulée. Nous travaillons à développer notre communication vers les déclarants en privilégiant la pédagogie et la prévention. Enjeu de sécurisation pour l'employeur et pour les droits des salariés, la qualité est également un enjeu majeur pour tous les destinataires de la DSN. Il est essentiel de continuer à œuvrer, ensemble, sur ce sujet. »



## **Bintou Boïté**

**Directrice des maîtrises d'ouvrage  
métiers à la CNAM**

« La DSN a été accueillie très favorablement à la CNAM, car c'est un projet simplificateur pour les assurés, les entreprises et pour notre organisme. La DSN a notamment simplifié les procédures d'affiliation et d'indemnités journalières, en mettant à notre disposition de manière automatique les informations nécessaires. Nous travaillons avec des données de meilleure qualité, beaucoup plus fiables pour nos calculs. Nous constatons également une réduction des délais d'obtention d'informations et donc de paiement. Bien sûr, nous avons dû adapter notre système de production, au niveau informatique, mais cela nous permet de préparer les prochaines évolutions. La DSN étant devenue le standard de la déclaration de salaire, c'est un socle fiable sur lequel on peut greffer d'autres mesures de simplification. »



## **Antonin Blanckaert**

**Directeur National de la Retraite  
à la CNAV**

« Le déploiement de la DSN a représenté pour la CNAV un défi à la fois technique et humain. Les flux déclaratifs étant pris en charge par l'interface du GIP-MDS, nous avons fait évoluer notre système d'information, tout en concentrant notre activité sur le traitement des données individuelles et l'alimentation des comptes carrière. Ces changements ont été bien accueillis, grâce à une forte mobilisation en interne et notre implication dans les groupes de travail du GIP-MDS. Nous avons désormais une approche inter-organismes de la relation déclarative. Aujourd'hui, c'est une grande satisfaction de constater que le modèle est solide et que le dispositif fonctionne. Cependant, nous devons rester vigilants sur la qualité des données individuelles et accroître leur fiabilité dans la DSN. C'est, pour nous, un sujet prioritaire pour garantir les droits à la retraite des salariés. »

## DSN et PAS : deux projets étroitement liés

**En révolutionnant le système déclaratif, la DSN a permis de mettre en place, avec succès, un autre projet majeur : le prélèvement à la source (PAS).**



**Maryvonne Le Brignonen**

**Directeur du projet PAS  
à la DGFIP**

« Le PAS nécessitait un échange de données mensuel entre entreprises et administrations. La DSN ayant créé ce vecteur mensuel, nous avons choisi de l'utiliser comme support. De plus, la DGFIP est organisée depuis janvier 2017 pour recevoir les DSN, afin de pré remplir la déclaration de revenus. Nous avons intégré le PAS en respectant l'organisation DSN, soit un rythme mensuel et une déclaration par SIRET. C'est la première fois que des obligations fiscales s'appuient sur une déclaration existant hors de la DGFIP. C'est innovant et c'est un bel exemple de collaboration entre administrations, qui respecte le principe " Dites-le-nous une fois ! ". C'est un très beau succès collectif ! »



**Patricia  
Poulet-Mathis**

**Directrice  
des offres  
particulières  
à l'Acoss**

« L'ACOSS propose, parmi ses offres de services, le TESE\* et le CEA\*\* utilisés pour les entreprises et associations n'ayant ni moyens ni dispositif pour entrer en DSN. Nous jouons pour elles le rôle de tiers-déclarant. Le PAS s'appuyant sur la DSN, nous avons travaillé en lien avec le GIP-MDS et la DGFIP pour l'intégrer dans ces deux dispositifs. Ce partenariat efficace nous a permis d'être prêts le 1er janvier 2019. À cette occasion, nous avons ouvert ces services dans les DOM, car l'offre historiquement déployée sur les territoires ultramarins ne pouvait pas intégrer le PAS. Cela répond au besoin de convergence et d'uniformisation des dispositifs, dans un objectif de simplification. »



**Sébastien Delzers**

**Directeur marketing  
Gammes de gestion -  
Berger Levrault**

« Chez Berger Levrault, nos gammes de produits s'adressent au secteur public et au secteur privé. La complexité, pour nous, a été d'implémenter dans nos logiciels, dans un délai assez court, deux protocoles différents : PASRAU pour la fonction publique et PAS DSN pour le secteur privé. Ayant participé à la phase pilote en tant qu'éditeur de logiciel, nous avons bénéficié de l'écoute et de l'accompagnement du GIP-MDS, dans une co-construction innovante. Avec ce dispositif 100 % digital, nous pouvons désormais proposer à nos clients des solutions entièrement dématérialisées, du calcul de la paie au versement de l'impôt. Dans le cadre de l'intégration du secteur public dans la DSN, nous espérons que la norme restera fidèle au principe de simplification. »

\* TESE : Titre Emploi Service Entreprise

\*\* CEA : Chèque Emploi Associatif

# Déploiement DSN : des entreprises témoignent



**Thierry Gallarotti**

Directeur du Centre  
de Services Partagés  
(CSP) Paie de Saint-  
Gobain et Président  
du GPEBE\*

« En tant qu'entreprise pilote, nous avons suivi la DSN dès sa création et tout au long des trois phases. Nous sommes en DSN depuis octobre 2016. Ce projet a impliqué de nombreux acteurs. Notre éditeur de logiciel, Cegedim, nous a accompagnés dans la phase d'intégration de notre outil SI Paie. Puis, nous avons conduit le changement auprès de nos gestionnaires de paie au CSP, pour adapter les méthodes et le planning de travail, ainsi que les contrôles liés à la DSN. En parallèle, nous avons agi sur la qualité, en fiabilisant les données des 20 000 salariés pour qui nous établissons la paie. Dans ce projet colossal, le GPEBE a été un outil très efficace. Les équipes du GIP-MDS ont été à l'écoute, proactives et ont agi comme des facilitateurs. Nous ressentons les bénéfices de la DSN en termes de fiabilité, et la dématérialisation des signalements maladie a apporté un réel gain. Aujourd'hui, nous avons un outil moderne qui permet une unicité du déclaratif et une simplification des process. Attention, cependant, à ne pas complexifier la DSN en voulant trop élargir son périmètre. »



**Philippe Vilain**

Responsable de la Paie  
à la Société Générale  
et membre du GPEBE\*

« La DSN induit une nouvelle logique de fonctionnement sur toute notre chaîne de traitement, de l'établissement de la paie au déclaratif, en passant par la gestion des données. Sa mise en place a fortement impliqué les équipes des services Paie et Informatique. Notre logiciel de paie ayant été conçu et développé en interne, il a fallu l'adapter au dispositif. Depuis, nous l'ajustons en permanence pour qu'il suive les évolutions techniques et réglementaires, tout en respectant la logique DSN. Ce projet complexe, exigeant beaucoup de rigueur et d'expertise, nous apporte un outil structurant qui guide notre vigilance sur la conformité. La Société Générale faisant partie des entreprises pilotes en DSN, nous avons été solidement accompagnés lors de son déploiement. Des paramétrages restent encore à faire et des sujets importants sont à venir, c'est pourquoi l'appui du GIP-MDS est essentiel. Il y a un réel bénéfice à pouvoir échanger, dans des groupes de travail comme le GPEBE\*, avec des acteurs à l'écoute de nos besoins et de nos contraintes, et qui ont la volonté d'avancer ensemble, dans la même direction. »

## Comité Régionaux, la mobilisation continue !

Véritable lien humain entre la sphère sociale et les entreprises, les Comités Régionaux poursuivent leur accompagnement au plus près des déclarants. « *Des évolutions importantes sont prévues dans la gestion du portail et des comptes déclarants. Nous allons les aider face à ces changements, tout en travaillant sur la qualité des données identifiantes* », précise Didier Kuhn, Responsable Animation du Réseau au GIP-MDS. Les entreprises de la Fonction Publique vont aussi bénéficier de ce suivi pour préparer leur entrée en DSN. « *Les Comités Régionaux sont porteurs de la connaissance. Partager les informations et diffuser les bonnes pratiques sont les piliers de nos actions* », conclut Didier Kuhn.

\* Groupe Permanent d'Expression des Besoins des Entreprises

# DSN 2020-2022 : Une feuille de route bien remplie !

**Après sa généralisation au secteur privé, la DSN poursuit son évolution, tout en élargissant son périmètre. Le point sur le programme des années à venir, avec Ludovic Houdé, Responsable du service Pilotage DSN au GIP-MDS.**

Sur les perspectives d'amélioration du dispositif, il s'agit de renforcer l'industrialisation du système, par plusieurs mesures de test et de suivi. « Nous avons mis en place une « hypervision », un principe global de supervision de l'ensemble des flux, afin de nous assurer que les données entrées en DSN sont bien distribuées à l'ensemble des partenaires, selon les modalités définies », indique Ludovic Houdé. A cela s'ajoute des tests renforcés sur la métrologie, pour éprouver la performance de l'infrastructure et sa capacité à recevoir des déclarations supplémentaires.

« Nous souhaitons également travailler sur la souplesse du système, pour qu'il devienne plus réactif dans la prise en compte des évolutions réglementaires. Nous avons lancé une étude sur ce sujet », précise Ludovic Houdé.

## Un périmètre élargi

La Fonction Publique va entrer en DSN dès janvier 2020. Le déploiement se fera jusqu'en 2022, avec trois grandes phases, à l'instar du secteur privé. « Cela permet une montée en charge progressive, qui suit le volume des déclarations, tout en nous donnant le temps d'accompagner éditeurs et déclarants dans leur entrée en DSN », ajoute Ludovic Houdé.

Plusieurs procédures vont aussi être substituées : le recouvrement des cotisations sociales des marins, la DOETH, les procédures chômage des expatriés, la mise en place du nouveau signalement de fin de contrat de travail unique... Et d'autres vont suivre en 2021. La DSN n'a pas fini de faire parler d'elle !

## focus

### Améliorer l'emploi des travailleurs handicapés

La substitution de la DOETH\* va induire une simplification et un gain de temps pour les entreprises. « Le nouveau mode déclaratif se fera en deux temps tout au long de 2020 et début 2021, avec une réduction importante du nombre de données à déclarer », indique Alexis Adalla-Charpiot, Chef de projet DSN à la DGEFP. L'Accoss et la MSA seront les organismes collecteurs, à la place de l'Agefiph, et transmettront chaque année des données consolidées aux entreprises sur leurs effectifs, pour faciliter leur déclaration ; « l'objectif est de mieux accompagner les entreprises dans leur déclaration et de les inciter à recruter davantage de personnes handicapées, afin d'augmenter le taux d'emploi de ces personnes », précise Alexis Adalla-Charpiot. Parmi les chantiers de la sphère emploi-travail, d'autres substitutions sont prévues à l'échéance 2020-2021, comme la déclaration de la taxe d'apprentissage et de la contribution de formation professionnelle en DSN au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



**Alexis Adalla-Charpiot**  
Chef de projet DSN  
à la DGEFP

## Congrès des Experts- Comptables

Le thème de l'édition 2019 du congrès, « **L'expert-comptable au cœur des flux** », est 100% en phase avec le cœur de métier du GIP-MDS : gérer des flux de données sociales et fiscales, qui transitent par net-entreprises.fr. Nous serons donc bien présents du 25 au 27 septembre Porte Maillot à Paris.

\* DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

## DADS-U 2019, presque la dernière campagne

**Les entreprises en DSN n'étant plus concernées par la DADS-U, la campagne de janvier 2019 a ciblé plusieurs cas particuliers, qui devaient justifier leur motif de dépôt. Explications avec Sébastien Ducommun, Direction des Études, Responsable du département Gestion du Parc Applicatif au GIP-MDS.**

« La particularité, cette année, c'est que chaque déclarant DADS-U devait justifier obligatoirement le motif de son dépôt pour être accepté. Nous avons identifié un certain nombre de motifs pour lesquels nous attendions des DADS-U », explique Sébastien Ducommun. Parmi les déclarants concernés : les employeurs non soumis à l'obligation DSN, soit principalement la Fonction Publique, qui a été le motif le plus utilisé. Le cas particulier des déclarants TESE/CEA, pour lesquels la DADS-U est déposée par l'ACOSS, a également représenté un volume important. D'autres cas concernaient des entreprises entrées en DSN, mais dont certaines n'ont pas pu fournir leurs données aux organismes complémentaires (1,5 % des dépôts), et pour d'autres, ce sont des populations exclues du périmètre DSN (0,8 % des dépôts).

### Un volume en baisse

La campagne s'est officiellement clôturée le 31 janvier, avec pour les retardataires, la date butoir du 11 mars, pour que les données transmises à la DGFIP puissent être exploitées dans la déclaration de revenus préremplie. « Une opération de mailing ciblée s'est tenue en fin de campagne, avec près de 3000 mails envoyés aux entreprises pour lesquelles nous n'avions ni DSN, ni DADS-U. Il s'agit du pourcentage infime d'entreprises qui n'est pas entré en DSN malgré sa généralisation. Nous sommes en train d'évaluer le taux de retour », poursuit Sébastien Ducommun, qui conclut : « C'était une campagne charnière car, parmi les catégories actuelles, certaines vont adopter la DSN prochainement, comme la Fonction Publique, par exemple. Il y aura encore des campagnes DADS-U tant qu'il y aura des populations non concernées par la DSN. Cette dernière connaissant un élargissement progressif, le volume DADS-U va s'amenuiser, au fur et à mesure des années. »

## Enquête DSN : des entreprises satisfaites !

Un an après la généralisation de la DSN, le taux de satisfaction s'établit à 73 %. Les entreprises ressentent de plus en plus les bénéfices du passage en DSN, avec une perception de l'impact positif en hausse de 19 points (54 %). 84,4 % des déclarants pensent également que la DSN simplifie la transmission des données sociales. Une fois les changements induits par la DSN mieux intégrés et le niveau de certaines fonctionnalités plus maîtrisé, les entreprises pourront profiter pleinement de ses apports. « Un accompagnement poussé des entreprises par tous les acteurs concernés, avec des actions de communication ciblées et un soutien proche du terrain, devraient permettre d'améliorer la performance de la DSN », indique Faouzia Laoubi, en charge des enquêtes au Secrétariat Général.

### Chiffres clés

# 73 %

des entreprises interrogées sont satisfaites de la DSN

# 84,4 %

des entreprises pensent que la DSN simplifie la transmission des données sociales

# 58,5 %

des entreprises pensent que la DSN fait gagner du temps à leur équipe RH/paie

# 54 %

perçoivent un impact positif de leur passage à la DSN

## La campagne C3S est ouverte !

Peu de nouveautés à signaler pour cette campagne 2019 qui touche les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions d'euros. « *Les incidents de l'an dernier liés à la réactivation du télépaiement ont été résolus. Nous en avons profité pour réaliser quelques aménagements éditoriaux*, indique Luc Bernard, Chef de projets C3S au sein de la Direction Etudes au GIP-MDS. *La navigation utilisateur a été repensée, en réorganisant les écrans et en modifiant le libellé de certains boutons, afin de rendre l'ensemble plus lisible.* » Avec un périmètre quasi identique à l'an passé, entre 21000 et 23000 contributions sont attendues du 20 mars au 15 mai.

## La DSI dématérialisée en totalité !

La campagne DSI se tient du 2 avril au 7 juin. Elle concerne les travailleurs indépendants qui exercent une activité artisanale, commerciale ou libérale. « *La nouveauté, cette année, est que la totalité des assurés assujettis à la DSI doivent obligatoirement déclarer en ligne sur net-entreprises.fr*, précise Laurence Giuge, Chef de Projets DSI à la Sécurité Sociale des Indépendants. *La loi de financement de la Sécurité Sociale a supprimé le seuil de revenus en dessous duquel une déclaration papier était encore possible les années précédentes.* » Un peu plus de 1,5 million de déclarations dématérialisées sont attendues pour cette nouvelle campagne.



## GIP-MDS : le collectif s'agrandit !

**Deux nouveaux membres font leur entrée dans les instances du GIP-MDS : la CAVIMAC et la CNBF. En rejoignant le groupement, ils s'inscrivent dans une dynamique de transformation des services de la protection sociale.**

Le déploiement de la DSN a incité plusieurs régimes particuliers ou spécifiques à rejoindre le GIP-MDS ces dernières années. Deux nouveaux organismes sont arrivés récemment : la CAVIMAC (organisme de Sécurité sociale dédié au service de tous les cultes religieux exerçant en France, sous tutelle de l'Etat) et la CNBF (Caisse Nationale des Barreaux Français). En intégrant le collectif, ces partenaires pourront s'exprimer dans les instances décisionnelles et être au cœur des projets de transformation digitale de la protection sociale. Ils auront également accès à l'ensemble des services du portail net-entreprises.fr.

Le GIP-MDS a vocation à accueillir les organismes de protection sociale dès lors qu'ils entrent dans le champ d'application du dispositif DSN ou qu'ils souhaitent porter des services sur net-entreprises.fr. Collectif inédit, illustration d'une coopération réussie entre la sphère publique et des acteurs privés, le GIP-MDS incarne la volonté de la protection sociale de s'unir pour favoriser la digitalisation des services et faciliter la vie des entreprises et associations. Ce partenariat d'acteurs multiples est rassemblé autour d'un objectif commun de simplification.